



06 Mar 2026 -20:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2026](#)

Modernisation de la gestion du personnel des Chemins de fer belges – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture deux avant-projets de loi qui mettent en œuvre l'accord de gouvernement, dans le but de moderniser la stratégie des ressources humaines au sein des Chemins de fer belges, afin de continuer d'assurer la performance du transport ferroviaire public de voyageurs.

À cette fin, le [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#) a approuvé un avant-projet de loi, lequel a été scindé en deux avant-projets distincts à la suite de l'avis du Conseil d'État. Le deuxième avant-projet porte spécifiquement sur la possibilité de suppression de la CCT.

Le premier avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Le deuxième avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, en ce qui concerne la modernisation de la gestion du personnel des Chemins de fer belges (I)

Avant-projet de loi modifiant la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, en ce qui concerne la modernisation de la gestion du personnel des Chemins de fer belges (II)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Joy De Klerck
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
joy.deklerck@crucke.fed.be

